

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Rés  
à  
Mon  
be



\*19076945\*

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut  
Division de Charleroi

28 MAI 2019

Le Greffier

**Dénomination**

(en entier) : **Centre de Gestion Sociale**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Auguste Piccard, 20 - 6041 GOSSELIES

N° d'entreprise : 0444099751

**Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2018.**

**1. Nomination statutaire**

Administrateur : Mme Déborah FONTAINE remplace Mr Fabien CLAUS et achèvera son mandat qui se termine en date du 27/06/2022.

Administrateur-délégué : Mr Emmanuel VERCAEREN remplace Mr Fabien CLAUS et achèvera son mandat qui se termine en date du 27/06/2022.

**2. Modifications des statuts : pouvoirs de signature.**

Le pouvoir de signature à attribuer à Mme Déborah FONTAINE.

Décision du conseil d'administration du 11 décembre 2018

Par application de l'article 34 des statuts, le conseil décide à l'unanimité de déléguer à

Mme Déborah Fontaine, domiciliée à Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, et en son absence, à et en son absence, à Monsieur Emmanuel VERCAEREN, domicilié à 6540 LOBBES, rue des Villas, 5, tous les pouvoirs utiles à l'effet de:

1. Signer la correspondance journalière.
2. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des comptes chèques postaux.
3. Payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.
4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires, accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.
5. Signer les actes de placement de liquidités, ainsi que les bordereaux de vente et d'achat d'obligations, d'actions ou de toute autre produit financier.
6. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges.
7. Toucher et recevoir de la Banque nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes banques et caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables jusqu'au 22 novembre 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature

\* Réserve  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

**Volet B - Suite**

CLAUS Fabien - Rue de la Fonderie, 25 - 7000 MONS  
FONTAINE Déborah - Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines

VERCAEREN Emmanuel - Rue des Villas, 5 - 6540 LOBBES - AGORIA

E. VERCAEREN,  
Administrateur.